



Grand Huit
TROPHÉE Guy CHAZELAS
24 Sept 2022
SOCIÉTÉ DES RÉGATES DE VANNES
GRADE 5A

INSTRUCTIONS DE COURSE

PRÉAMBULE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour tous les concurrents (ceci modifie la RCV 40).
L'attention des concurrents est attirée sur la lecture ou relecture des RCV 42 (propulsion), 45 (mise au sec ; amarrage ; mouillage) et 47 (limitations sur l'équipement et l'équipage).**

Chaque participant est parfaitement conscient des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dit « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports, du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates ; que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19, que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19, que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. Un bateau qui a un cas suspect de Covid19 dans son équipage doit abandonner immédiatement la course. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.

1. REGLES

La régates sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil.
- 1.5 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis seront mis en ligne à l'adresse sur : **srvannes.fr**

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1 Toute modification aux IC sera mise en ligne au plus tard 2 heures avant le premier signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 21h00 la veille du 24 Sept 2022.
- 3.2 Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau avant le signal d'avertissement. Dans ce cas, le comité de course enverra un pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification sur le canal VHF de la course.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

Il n'y aura pas de signaux à terre

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon les parcours définis en annexe « parcours ».
- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course pour le 1^{er} groupe de bateaux est 10h00
1^{er} groupe PAV et Wing Foil
2eme groupe Les autres séries
3eme groupe éventuel Guépards si plus de 15 inscrits



- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.
- 6. PAVILLONS DE SÉRIE**
Flamme Blanche: Dériveurs
Pavillon Breton (Gwenn ha Du): Tradi
Pavillon Guépard (logo Guépard): Guépard
Flamme Rouge: Habitables Osiris
Flamme Bleue: Multi 2000
Pavillon F18: Catamarans
Flamme jaune : Planches a voile
Flamme violette : Wing foil
- 7. ZONES DE COURSE**
Golfe du Morbihan : Cartes Shom 7137, 7107.
- 8. LES PARCOURS**
8.1 Les parcours sont décrits en annexe PARCOURS, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
8.3 **Marque de dégagement :**
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en annexe PARCOURS.
8.5 **Pointage officiel à une marque**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 9. MARQUES**
9.1 Les marques de départ, de parcours, de dégagement, et d'arrivée seront définies par un avenant, au plus tard la veille de la course.
9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.
- 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES [DP]**
Les zones considérées comme des obstacles sont précisées sur les cartes Shom (&7 des IC)
- Aucun bateau n'est autorisé à naviguer sur les parcs à huitres ni à passer entre les Réchauds et les cales de l'Île aux Moines.
Il est conseillé aux concurrents de respecter le balisage latéral et cardinal qui jalonne le parcours.**
- 11. LE DEPART**
11.1 Zone de départ :
Pour toutes les séries/classes, la ligne de départ sera située devant Arradon
11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une bouée conique blanche, à l'extrémité bâbord.
11.3 Quand un bateau viseur est mouillé dans le prolongement de la ligne de départ, il constitue un obstacle et aucun voilier ne peut naviguer entre lui et la marque de départ depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de



départ, ni passer entre lui et la marque pour revenir prendre le départ conformément à la RCV 30.1 ainsi modifiée.

- 11.4 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
- 11.5 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 15 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.6 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS, UFD ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12 CHANGEMENT DU BORD DU PARCOURS

Vide

13. L'ARRIVEE

- 13.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât du bateau du comité arborant un pavillon orange et un pavillon bleu et le côté parcours d'une bouée conique Blanche.
- 13.2 Aux marques comportant un astérisque (*) dans les parcours le Comité peut effectuer un pointage officiel à une marque en accord avec le paragraphe 8.5 des IC et avec l'Annexe « Pointage officiel à une marque ».

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 Pour toutes les séries/classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.
- 14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les bateaux ne finissant pas une heure après l'arrivée du premier bateau de la série/classe, ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement sera précisé au plus tard la veille de la course. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque séries, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique, ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Limitation de sorties de l'eau
 - Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
 - Communication radio
- 16.6 Le jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée (ceci modifie la RCV 62.2).

17. CLASSEMENT

- 17.1 Une course est nécessaire pour valider la compétition.



- 17.2 Le système de classement est Système de Point à minima, Règle A4 des RCV, modifié comme suit :
- Aucune course ne sera retirée,
 - Les égalités seront placées selon l'Annexe 8 des RCV.
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés sur le site de la SRV, au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.
- 18. REGLES DE SÉCURITE**
- 18.1 Émargement départ mis en place *[DP]* : les bateaux doivent émarger soit :
- **en se présentant à l'arrière du bateau comité au plus tard 10mn avant le début de la séquence de courses.**
- Émargement arrivée mis en place : passage de la ligne.
- 18.2 Un bateau qui abandonne la course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3 Le canal VHF utilisé en course est le canal 06.
- 18.3 **Utilisation du bout dehors** : Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 18.4 **Le port de la brassière de sécurité est obligatoire pour tous les concurrents (ceci modifie la RCV 40).**
- 19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT *[DP]*.**
- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.
- 20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**
- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[DP]***
- Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.
- 22. BATEAUX OFFICIELS**
- Les bateaux officiels seront identifiés par une flamme SRV.
- 23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**
- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.
- 24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU *[DP]***
- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION *[DP]***
- Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).
- 26. COMMUNICATION RADIO *[DP]***
- Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



27. PRIX

La remise des prix aura lieu au Cap Horn. Les mesures sanitaires obligent à une remise des prix pour les 3 premiers de chaque série/classe uniquement.

Le trophée Guy Chazelas sera remis au bateau ayant réalisé le meilleur temps de course. Le trophée devra être retourné à l'organisation au plus tard le 15 Aout 2023,

Un tirage au sort sera organisé entre tous les participants présents à la remise des prix.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

ARBITRES DESIGNES

Présidente du comité de course: Luc HOUDET

Président du jury :

Commissaire aux résultats : Christine MORVAN



Annexe « INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES »

Canaux VHF :

Canal VHF de course: 06

Canal VHF d'émargement : 11

Marées :

Pleine mer Arradon	06h47
Basse mer Arradon	12h50
Coefficient	73

Les pavillons suivants, cités dans les IC pourront être utilisés lors de cette épreuve :

Pavillon "L" : Venez à portée de voix ou suivez ce bateau.

Pavillon "R" : Parcours inversé.

Pavillon "O" : Rejoindre directement la ligne d'arrivée

Pavillon "F" : Restez sur zone pour un nouveau départ

Pavillon "Z" : Pointage officiel à une marque

Pavillon Aperçu+ S Arrêt de la course, le dernier pointage officiel faisant office d'arrivée



ANNEXE « PARCOURS »

- Pour tous les parcours ci-dessous, les marques suivies de (*) pourront être utilisées en cas de réduction de parcours.
- En cas de réduction de parcours le Bateau Comité placé à la marque pourra soit arborer le pavillon S, signifiant qu'il procède à l'arrivée, soit arborer le pavillon O, signifiant de rejoindre directement la ligne d'arrivée prévue dans le parcours, mais en respectant le balisage.
- Il est donc fortement recommandé de passer à proximité des marques de parcours (*) et d'observer si un bateau comité arborant les pavillons de réduction est mouillé aux alentours, car il constitue une porte avec la marque, obligatoire à franchir.
- Si seules des séries sont concernées par cette réduction, les pavillons des flottes concernées seront envoyés avec le pavillon S ou le pavillon O.
- Les séries non concernées continueront normalement leur parcours.

PARCOURS N°1

TOUR de l'ILE d'Arz enchaîné avec Tour de l'île aux moines

1 - LIGNE DE DEPART :

Voir cf. § 11 des IC

Pas de Bouée de dégagement éventuelle

2 - PARCOURS :

Laisser à Tribord :

Ile d'ARZ, perche verte Escobez, Ile de LERNE

Bouée latérale Verte PIRENN *

Laisser à bâbord :

Pointe du TRECH, perches vertes LES RECHAUDS, Ile aux MOINES,

Bouée latérale rouge Roche COLAS*

Laisser à Tribord :

Bouée latérale Verte PIRENN *

3- LIGNE D'ARRIVEE :

Voir cf. § 13 des IC



ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course se tient près d'une des marques précisées en annexe PARCOURS *, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

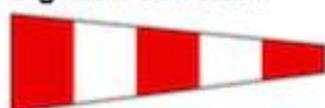
Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69.

Un pointage officiel peut être effectué aux marques portant un astérisque (voir annexe PARCOURS)

SIGNAUX DE COURSE

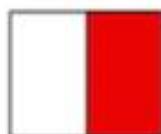
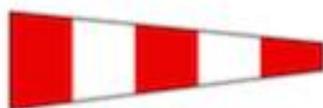
Les significations des signaux visuels et sonores sont données ci-dessous. Une flèche pointant vers le haut ou le bas (↑ ↓) signifie qu'un signal visuel est envoyé ou affalé. Un point (•) signifie un signal sonore ; cinq tirets courts (- - - -) signifient des signaux sonores répétitifs ; un tiret long (—) signifie un signal sonore long. Quand un signal visuel est envoyé au-dessus d'un pavillon de classe, le signal s'applique seulement à cette classe.

Signaux de retard



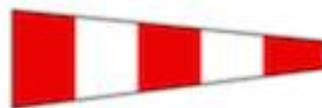
Aperçu

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé sauf si, à ce moment-là, la course est *retardée* à nouveau ou *annulée*.



Aperçu sur H

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Signaux ultérieurs à terre.



Aperçu sur A

Les courses dont le départ n'a pas été donné sont *retardées*. Plus de courses aujourd'hui.

Aperçu sur flamme numérique 1 - 9

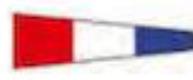
Retard de 1 à 9 heures après l'heure prévue de départ.



Flamme numérique 1 ↑•• ↓•



Flamme numérique 2 ↑•• ↓•



Flamme numérique 3 ↑•• ↓•



Flamme numérique 4 ↑•• ↓•



Flamme numérique 5 ↑•• ↓•



Flamme numérique 6 ↑•• ↓•



Flamme numérique 7 ↑•• ↓•



Flamme numérique 8 ↑•• ↓•



Flamme numérique 9 ↑•• ↓•

Signaux d'annulation



N Toutes les courses dont le départ a été donné sont *annulées*. Revenez sur la zone de départ. Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé sauf si, à ce moment-là, la course est *annulée* à nouveau ou *retardée*.



N sur H Toutes les courses sont *annulées*. Signaux ultérieurs à terre.



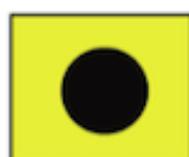
N sur A Toutes les courses sont *annulées*. Plus de courses aujourd'hui.

Signaux préparatoires



↑• ↓—

P Signal préparatoire.



↑• ↓—

I La règle 30.1 s'applique.



↑• ↓—

Z La règle 30.2 s'applique.



↑• ↓—

U La règle 30.3 s'applique.



↑• ↓—

Pavillon noir
La règle 30.4 s'applique.

Signaux de rappel



↑•

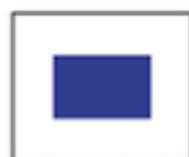
X Rappel individuel.



↑•• ↓•

Premier substitut Rappel général.
Le signal d'avertissement sera fait 1 minute après l'affalé.

Parcours réduit



↑••

S Le parcours a été réduit. La règle 32.2 s'applique.

Changer le bord suivant



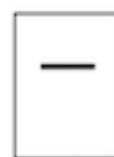
C La position de la *marque* suivante a été changée :



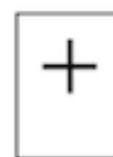
à tribord ;



à bâbord ;



pour diminuer la longueur du bord ;



pour augmenter la longueur du bord ;

Autres signaux



↑•

L A terre : Un avis aux concurrents a été affiché.
Sur l'eau : Venez à portée de voix ou suivez ce bateau.



M L'objet arborant ce signal remplace une *marque* manquante.



↑•

Y Portez un équipement individuel de flottabilité (voir la règle 40).



(Pas de signal sonore)

Pavillon ou voyant bleu.
Ce bateau du comité de course est en position sur la ligne d'arrivée.